



Swiss Hockey

Championnat en salle 2009/2010

Instructions pour la saison en salle

Non présentation

En cas de non présentation à un tournoi les règles de jeu, art. 69, § 4 – 5, sont en vigueur. Il faut informer le secrétariat de la ligue et le club organisateur.

Décomptes:

Pour les tournois les frais suivants seront additionnés et partagés équitablement entre tous les clubs respectivement les équipes participantes :

Délégué technique, frais de déplacement du DT : dédommagement pour les arbitres respectivement frais d'arbitrage (voir feuille « frais d'arbitrage / Abrechnung Halle »), ainsi que les frais de location de la salle.

La somme de ces dépenses est additionnée et divisée par le nombre d'équipes participantes. Le club recevant lui aussi participe en fonction du nombre de ses équipes.

Le club recevant a, depuis la décision de l'AG du 26.10.02, le droit de compter un forfait de 100 CHF pour ses propres efforts. Ce forfait est partagé entre les équipes visiteuses et le chiffre est additionné au partage déterminé auparavant.

Les comptes doivent être effectués avec le formulaire « décomptes tournois en salle ». Il doit être complété entièrement avec toutes les informations concernant les frais des arbitres et renvoyé au secrétariat avec les feuilles de match.

Chronométrage

La manipulation du chronomètre n'est pas le ressort du DT, mais bien du club recevant.

Rapport de tournoi:

Pour tous les tournois chaque équipe ne remplit qu'une seule fois le rapport de tournoi en salle. Le rapport doit être imprimé recto-verso. Chaque équipe devrait venir avec son propre rapport de tournoi. Ce formulaire sous format Excel peut être pris du site internet de la ligue et rempli sur l'ordinateur. Une équipe peut inscrire autant de joueurs qu'elle le souhaite (en cas de nécessité, les joueurs supplémentaires sur une fiche annexée). Toutefois, par partie, seulement 12 joueurs peuvent être engagés. Au plus tard 10 minutes avant le début du match, le responsable d'équipe doit indiquer quels sont les joueurs engagés pour le match suivant. **Seulement les joueurs indiqués sur la feuille de match peuvent jouer. Les contraventions sont punies par forfait selon les règles de jeu, art. 34, § 6 (décision de la Commission Administrative).**

Contrôle des joueurs:

En principe, tous les joueurs spécifiés sur la feuille de match sont considérés comme ayant joué et une croix de qualification doit être inscrite sur la licence. Si un joueur n'a été spécifié sur la feuille de match que pour des cas d'urgence et si son utilisation n'est pas prévue, il est nécessaire d'en prévenir le DT **avant** le début de la rencontre. Le joueur doit alors porter une veste de training sur son maillot, afin que le DT puisse surveiller avec sécurité si le joueur a été utilisé ou non. Des joueurs n'ayant pas joué n'ont pas de croix de qualification inscrite sur leur licence. Le gardien remplaçant ne reçoit une croix que s'il a réellement joué. Le responsable d'équipe doit contrôler les croix dès la fin du match. Aucune réclamation ultérieures ne seront prises en considération.

Suspensions:

Un joueur, étant sanctionné par l'arbitre avec son troisième carton jaune ou un carton rouge, est automatiquement suspendu pour le prochain match dans lequel il aura le droit de jouer.

Les équipes et le DT doivent s'informer avant le début du tournoi sur l'actuelle liste des cartes et suspensions qui se trouve sur le site internet de la ligue.

Dépendant de la gravité de l'infraction, un joueur ayant reçu un carton rouge peut être suspendu jusqu'à 3 matchs (décision du DT) ou jusqu'à une date à déterminer (commission disciplinaire). Après la réception d'un carton rouge, le secrétariat de la ligue informe le club de la durée d'une exclusion, à moins que sur la décision du DT, elle se soit déjà écoulée au cours du tournoi concerné.

Déroulement du tournoi :

Les horaires doivent être respectés strictement et les matchs doivent débuter à l'heure exacte annoncée. La présentation des deux équipes ainsi que la réunion en cercle doit avoir lieu avant le match (pendant le temps d'exercer au jeu). En conséquence le DT doit en inviter les équipes environ 2-3 minutes avant le début du match. Une pause mi-temps de 5 minutes ne devrait pas durer plus longtemps que 5 minutes. En cas exceptionnel (par exemple si on a déjà du retard à cause des blessures), il est permis de diminuer cette pause.

Équipes parallèles :

Un transfert d'un joueur dans une équipe parallèle n'est pas possible. L'appartenance à une équipe est déterminée par la présence sur la feuille de match.

Pour les catégories juniors, cette règle compte pour les tournois du même niveau, même s'ils ne sont pas joués le même jour.

Protêts :

Les protêts sont à traiter selon les règles de jeu. Si des retards ou des absences d'équipes provoquent une modification de l'horaire, le DT décide en dernier ressort.

Nouvelles règles pour la salle :

Les nouvelles règles pour la saison en salle sont résumées sur le site de la ligue sous championnat > arbitres.

Temps mort (Time out) :

Seulement en ligue nationale A (Dames et Hommes), les règles du "Temps mort" peuvent être appliquées conformément aux instructions spéciales.

1. Chaque équipe ne peut demander qu'un "temps mort" au cours d'un match.
2. Le "temps mort" ne peut être réclamée que par les joueurs se trouvant sur le terrain de jeu et uniquement lors d'un arrêt de jeu, y compris avant le tir d'un corner ou d'un penalty.
3. L'arbitre signale à toutes les personnes concernées avec le signe "temps mort" et un coup de sifflet le début du "temps mort" et veille à sa durée (60 secondes).
4. Il interrompt le "temps mort" avec un nouveau coup de sifflet" et le jeu recommence, la balle étant donnée à l'équipe qui l'avait en sa possession avant l'arrêt de jeu.
5. Sauf lors d'un corner court, pendant le « temps mort » le changement de joueurs est autorisé.

Transmission des résultats / Buteurs :

La transmission des résultats au service des résultats est du ressort du DT. Les buteurs en LNA dames et hommes doivent être indiqués au recto de la feuille de match.

Compléments d'informations :

Le secrétariat de la ligue est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Otti Bombitzki